



Autigny



Chénens



Cottens

Informations importantes aux parents :

Recherche de membres pour le Conseil des parents

Pour la rentrée scolaire 2026-2027

Chers parents,

Nous vous informons que le Comité d'école est à la recherche de

quatre membres pour rejoindre le Conseil des parents, soit :

- **2 parents domiciliés à Chénens**
- **2 parents domiciliés à Cottens.**

Dispositions

Les communes instituent, en collaboration avec la direction d'école, un Conseil des parents au sens de l'article 31 de la Loi scolaire. Selon les art. 11 et 12 du Règlement scolaire, les membres sont désignés pour une durée minimale de trois ans et le conseil est composé de 2 à 3 parents de chaque commune membre du cercle.

C'est la raison pour laquelle cette information est destinée aux parents des élèves fréquentant **actuellement** les classes de 1H à 5H et domiciliés à Chénens et Cottens.

Rôle

Le Conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le Conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle. Le Conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Délai

Si vous êtes intéressé-e-s à rejoindre les membres actuels de ce Conseil, nous vous prions d'adresser un courrier, jusqu'au 30 avril 2026, au :

Comité d'école
Rte de Chénens 12
1742 Autigny
commune@autigny.ch

Information

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre M. Jean-Bernard Siggen, président du Comité d'école, au 079 308 57 42 ou par courriel à : jb.siggen@cottens-fr.ch